

# DONS PLANIFIÉS

Y AVEZ-VOUS PENSÉ?

## DON DE VOTRE VIVANT OU AU DÉCÈS

Points à considérer :

● **VOUS VOULEZ ABSOLUMENT MESURER L'IMPACT DE VOTRE DON DANS VOTRE COMMUNAUTÉ**

Si oui, faites un don de votre vivant.

● **AUREZ-VOUS BEAUCOUP D'IMPÔT À PAYER LORS DE VOTRE DÉCÈS ?**

Si oui, un don au décès serait une avenue intéressante à explorer. Sinon, pensez à faire un don de votre vivant.

● **Via des stratégies en matière d'assurance-vie, il est possible de donner de votre vivant (reçu d'impôt) mais que le capital soit versé seulement au décès. À l'inverse, il est possible de donner de votre vivant (sans reçu d'impôt) mais que le capital payé au décès donne droit à un reçu d'impôt important.**

● **STABILITÉ**

Choisir une Fondation reconnue ayant un bon historique, une crédibilité, des assises solides et qui est autorisée à émettre des reçus d'impôts.



**FONDATION**  
DU CENTRE HOSPITALIER  
DE GRANBY  
HÔPITAL | CLSC | CHSLD

PARTENAIRES *en santé*  
Campagne majeure de financement 2013-2017

**POUR INFORMATIONS :**

205, boulevard Leclerc O, Granby (Québec) J2G 1T7 | T 450 375.8030  
info@fondationchg.org | [www.fondationchg.org](http://www.fondationchg.org) 